

## À l'agenda de la DEF

Séminaire sur l'évaluation foncière  
aux assises annuelles de la FQM

Québec 29 septembre 2012

Comité consultatif sur  
l'implantation de la modernisation  
de l'évaluation foncière

Québec 25 octobre 2012

## À propos de la transmission électronique des renseignements au MAMROT Rôle d'évaluation, sommaire de rôle et proportion médiane

La Direction de l'évaluation foncière du MAMROT recevra sous peu les fichiers XML du rôle d'évaluation foncière, du sommaire du rôle et de la proportion médiane, et ce, pour une deuxième année consécutive.

Afin de maximiser l'exactitude de ces fichiers et l'efficacité de la transmission des renseignements, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler la procédure à suivre :

- Au moment de la transmission des renseignements au MAMROT, les fichiers sont déposés, comme l'année précédente, sur le site sécurisé du ministère (WebDAV). Un répertoire pour chaque évaluateur ou MRC est d'ailleurs prévu à cet effet.
- Tout fichier complémentaire en format PDF, comme les lettres explicatives, est déposé dans le dossier intitulé « général », présent dans chacun des répertoires. Il n'est donc plus nécessaire d'envoyer par la poste des documents en format « papier ».
- Sauf avis contraire, il importe de ne transmettre aucun fichier XML par courriel.
- Il est fortement recommandé de vérifier la structure du fichier XML au moyen du [gabarit XSD](#) et de la corriger au besoin, avant sa transmission.
- Si vous apportez une modification à un fichier XML déjà transmis, déposez le nouveau fichier sur le site sécurisé tel que mentionné ci-haut, après avoir supprimé l'ancien fichier.
- La signature électronique est requise pour les fichiers du rôle d'évaluation foncière et du sommaire du rôle. Cependant, il n'y a aucune obligation quant au fichier de la proportion médiane.
- En ce qui a trait à la proportion médiane, vous devez vous-même établir la composition de l'échantillon tiré du rôle (nombre de ventes requises et nombre maximum de terrains vacants), à partir du sommaire du rôle 2012 ([MEFQ, partie 5A, chapitre 2](#)).
- La réglementation fixe au 31 octobre la date limite pour transmettre au MAMROT les données du rôle d'évaluation, du sommaire de rôle et de la proportion médiane. Ce délai peut aller jusqu'au 30 novembre pour les rôles dont le dépôt fait l'objet d'un report.
- Contrairement aux années antérieures, aucune autre directive ne vous sera transmise au sujet de la transmission électronique des renseignements.

## Pour les amateurs de chiffres

- 517 rôles d'évaluation entreront en vigueur en janvier 2013 et entameront la première année de leur cycle triennal, ce qui représente 45 % des 1 142 municipalités et territoires non organisés (TNO) du Québec et 50,2 % de l'ensemble des unités d'évaluation de la province.
- En 2012, 353 rôles d'évaluation sont entrés en vigueur et, parmi ceux-ci, 238 ont fait l'objet d'une équilibrage.



## Formation de transition sur la modernisation

### Module 1

Éléments de base caractérisant la modernisation

Drummondville 22 octobre 2012

### Module 2

Modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles

Rouyn-Noranda 7 et 8 nov. 2012  
Saint-Georges 15 et 16 nov. 2012

### Module 2a

Détermination de la qualité et de la complexité des composantes et établissement de l'âge apparent : cas pratiques

Gatineau 31 janvier 2013

### Module 3

Modernisation de la description des bâtiments non résidentiels

Automne 2012

### Module 4

Système d'information géographique

Automne 2012

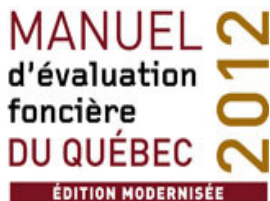
Pour la description des cours et les modalités d'inscription, consulter le [site Web](#) de l'OEAQ

## Pour en savoir plus sur la transmission électronique des renseignements

On compte deux sources de renseignements qui encadrent la transmission électronique des données d'évaluation foncière.

D'abord, il y a le [Manuel d'évaluation foncière du Québec](#). Le MEFQ est le document officiel où sont définis et décrits les renseignements devant figurer dans tout fichier électronique. Ainsi, les renseignements prescrits y sont répertoriés selon une structure uniforme, comportant les attributs et les modalités qui doivent caractériser chacun d'entre eux. Le rôle d'évaluation, le sommaire du rôle et la proportion médiane font chacun l'objet d'une partie distincte de ce document.

Le MEFQ est accessible en ligne sur le site Web des Publications du Québec et un abonnement est requis pour accéder au contenu de ce document.



Le [site Web du Ministère](#) constitue la seconde source d'information indispensable à l'efficacité de la transmission des renseignements.

En effet, on y trouve toutes les instructions relatives à la [transmission électronique des renseignements](#), comme les consignes générales de même que les règles techniques supplémentaires. Un autre outil complémentaire, le gabarit XSD, y figure également.

Les [répertoires de renseignements prescrits](#) sont également accessibles en format Excel. Le site Web du MAMROT est périodiquement mis à jour et son accès est libre et gratuit.

Vous êtes donc invités à consulter attentivement ces sources d'information et à appliquer rigoureusement les consignes qui y figurent.

Vous pouvez également nous contacter par courriel pour toute information supplémentaire à ce sujet.

## Le rôle d'évaluation foncière : un document pour le citoyen

La Loi sur la fiscalité municipale prévoit que toute personne peut consulter les inscriptions figurant à tout rôle d'évaluation qui a été déposé. Cette volonté du législateur répond avant tout à une nécessité de transparence. En effet, il apparaît légitime que tout contribuable, dont la propriété est inscrite au rôle, puisse consulter les renseignements qui s'y rapportent et prendre connaissance de ceux relatifs à d'autres propriétés situées dans la même municipalité.

Depuis l'exercice financier 2012, l'obligation d'utiliser le formulaire du rôle d'évaluation foncière est abolie. Dorénavant, six règles s'appliquent lorsque les inscriptions du rôle d'évaluation sont publiées. L'une d'elles stipule que la présentation publique du rôle d'évaluation ne contient que les renseignements qui doivent y figurer. Par conséquent, il est inapproprié d'y incorporer d'autres renseignements qui ne sont pas prescrits à cette fin, de même que d'y écarter des renseignements prescrits.

Afin de permettre à tout citoyen de bien comprendre les renseignements qui doivent y figurer, nous avons produit un guide à leur intention. Intitulé [Le rôle d'évaluation foncière et son contenu](#) et accessible sur le site Web du MAMROT, ce document les décrit précisément d'une manière simple et vulgarisée. Nous vous encourageons fortement à faire connaître ce document à vos concitoyens. Vous pouvez même le rendre accessible sur le site Web de vos organisations. De plus, sa reproduction partielle ou totale est autorisée à la condition d'y mentionner la source.

## Quoi de neuf sur le site Web du MAMROT ?

Documents mis à jour ou ajoutés depuis le 12 juillet 2012, dans la section « Évaluation foncière » du site Web du MAMROT :

- [Présentation publique des renseignements inscrits au rôle d'évaluation](#) (13 août 2012)
- [Application de calculs : Immeuble multirésidentiel](#) (23 août 2012)
- [Le rôle d'évaluation foncière et son contenu](#) (29 août 2012)
- [Fichiers de transmission du sommaire du rôle](#) (12 septembre 2012)
- [Fichiers de transmission de la proportion médiane](#) (12 septembre 2012)

## @ Nous joindre

Pour formuler des commentaires ou des suggestions concernant ce cyberbulletin, nous vous invitons à utiliser l'adresse [evaluation.fonciere@mamrot.gouv.qc.ca](mailto:evaluation.fonciere@mamrot.gouv.qc.ca).

